

Sur l'imposition individuelle, on vote un peu les yeux bandés

Scrutin du 8 mars Derrière chaque scrutin, il y a une idée de principe dont on ignore tous les effets. Et quand ça touche aux impôts, l'inconnu pèse de tout son poids.

Florent Quiquerez Berne

L'imposition individuelle est assurément un des sujets qui fait le plus discuter en vue des votations du 8 mars. À juste titre, car la réforme aura un impact sur le montant d'impôt que vous devrez verser chaque année.

Si vous ne l'avez pas encore fait, rendez-vous sur un de nos deux calculateurs en ligne. Le premier vous permet de savoir ce que vous pourriez gagner ou perdre au niveau de l'impôt fédéral direct avec l'imposition individuelle. Le second vous permet de voir, si vous êtes mariés, les effets de la réforme également au niveau des cantons et des communes.

Après avoir rentré vos données actuelles, tentez aussi d'autres variations qui correspondent à votre situation d'il y a dix ou vingt ans ou celle que vous imaginez pour vous dans quelques années. Et vous verrez alors qu'en fonction du revenu ou du nombre d'enfants, les gains – ou les pertes – peuvent varier. Et que tous deux dépendent aussi de votre commune et canton de résidence.

Lorsqu'on se rend aux urnes, on se positionne souvent sur un principe. Évidemment, il existe des scénarios plus ou moins probables sur les conséquences de telle ou telle réforme. Mais il ne s'agit que de scénarios. Et quand il s'agit de son porte-monnaie, il est parfois difficile d'accepter cette part d'incertitudes. Pour l'imposition individuelle, il y en a trois. Ces dernières ne disent pas encore s'il faut accepter ou rejeter le texte, mais il est important de les avoir en tête au moment de voter.

— Notre situation personnelle change au cours de la vie

L'imposition individuelle vise à en finir avec la différence de traitement entre époux et concubins. Mais attention, si on parle souvent de pénalisation du mariage, le système actuel peut aussi déboucher sur un bonus de mariage.

En effet, si les deux époux perçoivent un salaire similaire, ils paient en général plus d'impôt que les couples non mariés à la Confédération (impôt fédéral direct), mais aussi dans certains cantons: c'est la pénalisation. Par contre, si le revenu est inégalement réparti au sein du couple, les époux paient en général moins que les concubins, aussi bien d'IFD que d'impôts cantonaux: c'est le bonus. Or, un



Le 8 mars, il y a non seulement plusieurs votations fédérales au menu, mais aussi plusieurs scrutins cantonaux. Ici, une photo prise à Genève. Keystone

ménage n'est pas une photo figée. C'est un film qui se déroule tout au long de la vie. Il est ainsi tout à fait possible que – selon votre parcours – les effets de la réforme varient.

En début de carrière, quand vous commencez à travailler à 100% ou presque, et que vous n'avez pas encore de famille, vous avez toutes les chances d'être du côté des gagnants. Mais lorsque des enfants naissent, il arrive souvent qu'il faille réduire le temps de travail de l'un ou l'autre parent. S'il s'agit d'une légère réduction du taux, la réforme pourrait être indolore, mais si l'écart entre les taux des deux parents est plus important, il pourrait vous faire basculer dans le camp des perdants.

Puis, les enfants grandissent et vous recommencez tous les deux à travailler et vous faites à nouveau partie des gagnants. À moins qu'un de vos proches tombe malade et qu'un des deux membres du couple devienne proche aidant, ce qui fait retomber le ménage dans le camp des perdants.

Idem à la retraite, si les rentes sont proches, vous serez gagnants. Si elles sont trop écartées l'une de l'autre, vous passerez du côté des perdants.

— Comment les cantons vont-ils appliquer la réforme?

Le Département fédéral des finances a fait les calculs des gagnants et des perdants de la réforme: 50% paieraient moins d'impôts, 14% en paieraient plus. Et pour 36%, l'imposition individuelle ne changerait rien. Mais attention, il ne s'agit ici que des prévisions pour l'impôt fédéral direct. Pas pour les impôts cantonaux. Et cela change tout.

Si on parle souvent de pénalisation du mariage, le système actuel peut aussi déboucher sur un bonus de mariage.

Pour la plupart des contribuables, les impôts cantonaux sont en effet nettement plus élevés que l'IFD (ceux qui ont des revenus modestes en sont même exonérés). Or, si les cantons devront eux aussi passer à terme à l'imposition individuelle, on ne sait pas encore comment ils concrétiseront la réforme.

En effet, si tous ont supprimé la pénalisation fiscale du mariage, ils n'ont pas tous utilisé le même stratagème pour y parvenir. Il y a ceux qui ont misé sur le splitting comme Genève, Neuchâtel et Fribourg, ceux qui ont choisi le quotient familial (Vaud), ceux qui appliquent le barème le plus généreux entre concubin et époux (Jura) et ceux qui travaillent avec des ristournes, comme le Valais. Au final, cela fait une grande variété de systèmes.

Si le passage à l'imposition individuelle devrait là aussi – en théorie – être plus avantageux pour les couples mariés aux revenus équivalents (et inversement), on ignore encore quels seront précisément les écarts entre la réforme et la multitude de systèmes cantonaux.

— Compenser le manque à gagner fiscal? Pas sûr

Cette inconnue nous emmène à notre troisième point, celui des pertes fiscales. Pour l'impôt fédéral direct, le DFF a estimé un manque à gagner de 630 millions d'IFD: 500 millions pour la pomme de la Confédération, 130 millions pour celle des cantons.

Dans «Le Matin Dimanche», Samuel Bendahan, copré-

sident du groupe socialiste aux Chambres fédérales, relativisait cet impact, en rappelant que la réforme devrait permettre l'émergence de 10'000 à 44'000 emplois plein-temps, ce qui engendrera de nouvelles recettes. Le Vaudois a fait les calculs: au final, les cantons devraient sortir gagnant de la réforme. Quant à la Confédération, elle pourrait limiter la casse avec l'impact de ces nouveaux emplois sur la consommation, et donc sur la TVA.

Le problème est qu'on ne connaît pas l'effet de la réforme sur le manque à gagner des impôts cantonaux et communaux, comme le relevait Sidney Kamerzin (Centre/VS). Selon lui, il risque d'être important: les collectivités n'auront d'autres choix que d'augmenter leurs barèmes pour s'en sortir. Pour qu'un tel changement soit effectif, il faut toutefois voter. Et pas sûr qu'un tel projet passe. Le risque de baisse des prestations n'est pas écarté.

Mais là encore, ça fait beaucoup de si. Au final, c'est sans doute sur le principe de l'imposition individuelle que le citoyen devra faire son choix le 8 mars, car il n'aura pas toutes les réponses à ses questions.